



Date de la convocation : mercredi 31 mai 2023

Conseil municipal

Compte Rendu Provisoire

Séance du vendredi 9 juin 2023 – 20h30 – salle du conseil municipal – Mairie de Bouvron

Délibérations :

1. Adoption d'une motion de soutien à Yannick Morez, maire de Saint Brevin, et pour dire stop aux violences faites aux élus
2. Désignation des élus du Conseil Municipal membres du Conseil d'Exploitation du SPANC
3. Demande de subvention au titre du fonds friche

Questions diverses

Informations de Pays de Blain communauté

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le mercredi 31 mai, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Etaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Clotilde SHAMMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE ayant donné pouvoir à M. Shamy RAVDJEE, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Corinne REULIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine VANSON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF ayant donné pouvoir à M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC ayant donné pouvoir à M. Albert BICHON

Secrétaire de séance : Mme MERCEDES DUFOUR-GATTI

(Pour faciliter la lecture du présent compte-rendu, l'écriture inclusive ne sera pas mise en place. Mesdames et Messieurs les élu.e.s seront désigné.e.s comme les « élus »).

Monsieur le MAIRE sollicite un secrétaire de séance, Mme MERCEDES DUFOUR-GATTI se propose et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance se poursuit.

Validation du compte-rendu provisoire du conseil municipal du mercredi 10 mai 2023

M. le MAIRE demande si des remarques ou des modifications supplémentaires doivent être apportées au compte-rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, VALIDE le compte-rendu provisoire qui prend valeur de procès-verbal.

Délibérations

1. ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Il est proposé aux élus du conseil municipal d'adopter une motion de soutien à Yannick Morez, maire de Saint Brevin, et pour dire stop aux violences faites aux élus. Cette dernière est fournie en annexe au présent compte-rendu et est lue par M. le MAIRE. Ce dernier précise que tous les élus doivent être respectés dans leurs fonctions, et que si un élu, adjoint ou conseiller, venait à subir des agressions verbales et physiques en sa qualité d'élus, qu'il n'hésite pas à en informer la Mairie, et qu'il aille porter plainte.

M. Albert BICHON pose des questions concernant la procédure de dépôt de plainte en cas d'absence de preuves des propos rapportés.

Mme Laurence LE PENHUIZIC indique la nécessité de déposer une plainte pour autant, c'est le seul moyen pour que des actions soient engagées.

M. Albert BICHON évoque ses difficultés de voisinage actuels, qui perdurent depuis trois ans, et affirme ne pas avoir pu à plusieurs reprises déposer plainte à la gendarmerie. Au regard des faits récents qui sont relatés, plusieurs élus dont M. le MAIRE insistent bien sur la nécessité d'aller porter plainte, qu'elle ne peut être refusée et sinon d'écrire au Procureur de la République si cela venait à se produire.

M. Albert BICHON questionne sur l'action des élus.

M. le MAIRE répond que les élus ne sont pas des gendarmes, qu'ils ne font pas d'enquête de voisinage, que certains points ne sont pas inclus dans les pouvoirs de « police » du Maire, en ce qui concerne des conflits privés entre personnes.

M. Albert BICHON évoque également les difficultés liées à la circulation de motos faisant du bruit, roulant sans casque et à très haute vitesse.

M. le MAIRE répond que ce n'est pas la même chose, qu'il ne faut pas confondre le conflit privé de voisinage d'autres nuisances qui, elles, peuvent bien relever des compétences municipales quant à la gestion du bruit.

M. Max PIJOTAT, habitant dans le même village que M. Albert BICHON, conforte ses propos sur les difficultés de circulation du fait de voitures stationnées.

M. le MAIRE et M. BLANCHARD confirment qu'une action est en cours concernant le stationnement sauvage de nombre de véhicules. Sur les nuisances sonores, si les individus fautifs ne sont pas pris sur le fait ni par la gendarmerie, ni par des élus assermentés, c'est très complexe d'agir.

M. le MAIRE rappelle que les élus ne sont pas des « cow boys » et qu'ils n'ont pas tous les pouvoirs.

M. Shamy RAVDJEE quitte la salle.

Mme Catherine VANSON intervient au regard de la motion, en faisant un parallèle un peu moins grave avec la commune, en déplorant la montée de la haine sur les réseaux sociaux, les attaques derrière des pseudonymes envers M. le MAIRE ou d'autres élus. Cette motion lui fait penser à ce qui a agité les réseaux sociaux en début d'année contre le Maire.

Mme Mercedes DUFOUR-GATTI indique qu'on ne peut tout laisser dire, jusqu'où on accepte ?

Mme Laurence LE PENHUIZIC précise que le meilleur de ne pas accepter est de dire stop, et donc de porter plainte.

M. le MAIRE indique que c'est parfois compliqué, prenant son cas de dizaines de commentaires haineux sur des sites internet de tendance politique extrémistes, pour lesquels il est complexe d'agir, avec des hébergements souvent en dehors de France. Tout le monde a le droit de s'exprimer et montrer une opposition à un projet, mais avec certaines limites, sans insultes.

M. Albert BICHON évoque à nouveau ses difficultés d'ordre privée.

M. Francis BLANCHARD indique comment il procède lorsqu'un conflit de voisinage lui est rapporté, en prenant bien soin d'écouter les deux parties, sans jugement. Des conflits, privés, de voisinage peuvent parfois être résolus par une médiation d'élus.

M. le MAIRE indique qu'il avait proposé une médiation à M. BICHON, ce qui a été refusé.

M. Francis BLANCHARD témoigne de situations courantes où, même si ce n'est pas forcément le rôle de l' élu, il intervient pour essayer de régler des conflits de voisinage. Et sinon c'est auprès de la gendarmerie qu'il faut se tourner, et de la justice.

M. Francis BLANCHARD ne peut pas entendre que les élus ne font rien, alors qu'à chaque fois qu'il y a un problème privé, les élus essaient d'arranger la situation privée quand ils le peuvent.

M. Albert BICHON quitte la salle.

M. Francis BLANCHARD précise, concernant cette motion pour laquelle il est pour, qu'il trouve un peu dur de dire que la justice ne fait pas son travail, en indiquant qu'il lui faudrait surtout plus de moyens.

M. Max PIJOTAT précise qu'il votera contre, comme Armelle LORIEUX-WOLFF. Il indique avoir de nombreuses explications et que l'état de nervosité de M. Albert BICHON l'inquiète. De manière générale, son propos est d'indiquer qu'on manque de tout (infirmières, justice, ...) et qu'il faut faire avec.

Mme Catherine VANSON revient sur les difficultés de M. Albert BICHON, et soulève que les difficultés qu'il rencontre durent depuis 10 ans et ne sont pas forcément liées à sa fonction d' élu.

Concernant la motion, M. Max PIJOTAT est favorable à 95%, mais il y a 5% qui le gênent. M. Francis BLANCHARD entend cet argument, que certains points pourraient être réécrits, mais qu'il faut revenir sur le fond, et marquer le soutien face à un Maire qui a subi une destruction de ses biens et quitte sa commune pour se protéger lui et ses proches. Il affirme que même s'abstenir sur cette motion est grave à ses yeux.

M. Max PIJOTAT assume de voter contre, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF également.

Le conseil municipal, par 17 voix POUR, 2 voix CONTRE,

- ADOPTE la motion de soutien telle qu'annexée,
- DECLARE qu'une publicité en sera faite au mieux des moyens appartenant à la municipalité

2. DESIGNATION DE L'ELU DU CONSEIL MUNICIPAL MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPANC

En application de la délibération 223-05-03 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pays de Blain, le conseil municipal doit désigner un conseiller municipal non élu au conseil communautaire au conseil d'exploitation du SPANC.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et un service public industriel et commercial (SPIC) créé en régie autonome. Les détails de ses attributions sont communiqués aux élus.

M. le Maire précise qu'auparavant Veolia percevait sur ses factures le coût lié aux contrôles des assainissements non collectifs, mais que la communauté de communes le reprend en régie. Cela nécessite de créer un SPIC, et d'y avoir des représentants communaux non communautaires, à l'instar de ce qui se pratique pour le centre aquatique. Il est précisé qu'en principe il y aurait une réunion par an. M. Jérémy JEUSSET se propose.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- DESIGNE M. Jérémy JEUSSET comme membre représentant du Conseil Municipal de la commune de Bouvron au SPANC de la Communauté des Communes des Pays de Blain.

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'APPEL A PROJETS FONDS FRICHES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour le fonds friches, afin de solliciter une aide pour la prise en charge de la démolition de l'ilot Datin. Lancé en juillet 2021 dans le cadre du dispositif France Relance, le recyclage du foncier a pour objectif de participer à la relance de l'économie tout en contribuant à limiter l'artificialisation des sols en requalifiant des friches d'origine urbaine industrielle ou commerciale. La commune avait réalisé une demande en 2021 pour ce fonds, sans succès.

La subvention a été renouvelée en 2023 dans le cadre du dispositif Fond Vert. Il est proposé au conseil municipal de renouveler la demande.

La demande de subvention porterait sur les montants suivants :

Nature des travaux	Montant des dépenses subventionnables :
	- non engagées à la date de dépôt de la demande de subvention, - Et qui pourront être réalisées et soldées avant le 31/12/2024
C12- Travaux de Déconstruction	200 000 €
C15 - Autres frais de remise en état (sécurisation, enlèvement des déchets, déblais/ remblais hors dépollution, confortement, démontage des anciens équipements industriels, etc)	32 000 €

M. Max PIJOTAT questionne la possibilité de demander plus.

M. le MAIRE répond que cela correspond à l'enveloppe subventionnable.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- AUTORISE M. le Maire à formuler cette demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet fonds friches pour les plans de financement précisés.

Questions diverses

Néant.

Informations de Pays de Blain communauté

Néant.

Pour Informations

Les travaux de la fresque, dans le parc de la Minoterie, viennent juste de se terminer, Mme Catherine VANSON invite tous les élus et habitants à aller l'observer.

Annexes



MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.